



PROCES-VERBAL ADMINISTRATIF
(Ord. Police 47/Just 31 mai 1940)

L'an mil neuf cent cinquante 04....., le 19^e.....
jour du mois de avril....., Nous DUCENE Joseph.....
....., (grade) Administrateur du Territoire Assistant
à Ruhengeri..... avons constaté que le nommé.....
fils de Rusekababwaga et de Nyirabaziza.....
originaire de Ruhengeri..... résidant à chepferie.....
Munera Territoire de Ruhengeri, District du Ruanda
Munera des abunguza selibabwaga.....
Causait du désordre sur les voies publiques et
de ce fait... enlevait la sécurité publique

Conformément à l'Art.1 de l'Ordonnance de Police n°47/jus-
tice du 31 mai 1940, nous l'avons au jour, mois et an que
dessus arrêté et fait conduire à la prison de Ruhengeri.

Je jure que le présent Procès-Verbal est sincère.

Ruhengeri, le 19 avril 1956.

L'A.T.A. DUCENE Joseph